

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 5 juin 2025

DCM N° 25-06-05-2

Objet : Maintien du nombre d'Adjoints au Maire.

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 16 postes, plus 5 en qualité d'Adjoints au Maire en charge d'un ou plusieurs quartiers messins.

Par délibération du même jour, Mme Béatrice AGAMENNONE a été élue Adjointe au Maire de Metz.

Cette dernière a démissionné de sa fonction d'Adjointe par courrier réceptionné par Monsieur le Préfet de la Moselle le 3 avril 2025.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 3 juillet 2020 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 portant élection de Madame AGAMENNONE en qualité de Conseillère déléguée,

VU la démission formulée par cette dernière et réceptionnée par Monsieur le Préfet de la Moselle le 3 avril 2025,

CONSIDERANT la proposition de maintenir à 21 le nombre d'adjoints et de promouvoir d'un rang tous les adjoints au Maire d'un rang à compter du 2^{ème}, rendant le poste de 21^{ème} adjoint ainsi vacant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE MAINTENIR** à 21 le nombre d'adjoints au Maire.
- **DE PRENDRE ACTE** de la promotion d'un rang de tous les adjoints au maire à partir du 2^{ème}.

- **DE DECLARER** le poste de 21^{ème} adjoint au Maire vacant.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.1 Election executif
